



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

paiement

Question écrite n° 89674

Texte de la question

Mme Marie-Lou Marcel attire l'attention de Mme la secrétaire d'État, auprès du ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique, chargée du commerce, de l'artisanat, de la consommation et de l'économie sociale et solidaire sur le système *debit card cashback* qui permet dans certains pays européens de retirer de l'argent chez un commerçant tout en effectuant un achat. Ce système permet aux commerçants d'augmenter leur clientèle tout en diminuant leur liquidité. En effet, dans certains territoires ruraux, il est parfois difficile de trouver un distributeur automatique de billets (DAB) en état de fonctionnement à un moment où des mises aux normes de sécurité sont imposées pour ces DAB. C'est la raison pour laquelle elle lui demande s'il est envisagé une transposition du système *debit card cashback* en France qui compléterait l'offre proposée par le compte-nickel.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Lou Marcel](#)

Circonscription : Aveyron (2^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 89674

Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : Commerce, artisanat, consommation et économie sociale et solidaire

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 octobre 2015](#), page 7521